

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS : RENARD Alain Maire, FORTIER Michelle 1° Adjoint, MALJEAN Françoise 3° Adjoint, BELDJOUDI Eric 4° Adjoint, MAUCLAIR Valérie 5° Adjoint, FERRERO Hervé 6° Adjoint, LARDENOIS Hervé, LEROY Mickaël, POISSONNET Séverine, MARCQ Philippe, EPIROTTI Florie, BIHIN Lionel, SCHNEIDER Patricia, BRION Jean-Pierre, LANG Martial

Absents (procuration) : JEUNESSE Steve 2° Adjoint, BRAUN Patrick, HENRY Mathieu, FLAMBEAUX Mélanie, HENNEQUIN Annie

Absents : TSCHENS Audrey, GUERY Maud, BERTAUX Alexandre

Secrétaire de séance : SCHNEIDER Patricia

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer selon la loi n° 2020-1379 du 31 mai 2021 instaurant un régime transitoire jusqu'au 30 septembre 2021.

Le secrétaire de séance est Madame SCHNEIDER Patricia.

Le compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 2 juillet 2021 est approuvé à la majorité (abstention de MARCQ Philippe, SCHNEIDER Patricia, POISSONNET Séverine, BRION Jean-Pierre, EPIROTTI Florie pour non présence.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'ajout de trois points :

- Actualisation missions de maîtrise d'œuvre travaux Cité des Cadres et route Royale - rue de Echenette.
- Projet d'isolation musée du feutre : demande de subvention.
- Convention utilisation du domaine public par GRDF.

GESTION :

Suite à la démission de Madame TRODOUX Cindy, le Conseil Municipal accueille un nouveau membre en la personne de Monsieur MARCQ Philippe et procède à son installation.

Monsieur MARCQ Philippe souhaite intégrer les commissions suivantes :

- Associations et jeunesse - animations sportives
- Communication
- Affaires culturelles - Tourisme – Jumelage - Manifestations patriotiques

Monsieur le Maire précise que la commission action sociale et affaires scolaires fait doublon avec le SIVU et le CCAS.

Il est proposé aux trois personnes concernées d'intégrer le CCAS, à savoir Madame FLAMBEAUX Mélanie, Madame EPIROTTI Florie et Madame POISSONNET Séverine, et de supprimer cette commission.

Le tableau des commissions sera modifié en conséquence.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FERRERO Hervé, Adjoint aux finances, afin de présenter la conclusion d'un an d'études pour aboutir à la signature du contrat de délégation de service public pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement.

VILLE DE MOUZON

CONCESSIONS DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Rapport du Maire

Rappel de la procédure : procédure de Délégation de Service public en application des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal s'est prononcé, lors de sa séance du 10 juillet 2020, sur le principe de la Délégation de Service Public pour la gestion de l'eau potable et du service public d'assainissement de la ville de MOUZON pour une durée de 7,5 ans avec en variante une durée de 9,5 ans.

Concernant la concession du service public d'eau potable, deux options étaient également demandées :

- option n°1 : relève des compteurs par radiorelève
- option n°2 : Entretien des poteaux incendie

Un avis d'appel public à concurrence a été publié dans l'Union – l'Ardennais (JAL) et sur le profil acheteur de la collectivité le 16/10/2020.

Lors de l'ouverture des plis du 27/11/2020, une entreprise a remis une offre :

- VEOLIA Eau → le dossier de candidature et d'offre est complet.

La commission de délégation de service public s'est réunie aux dates suivantes :

- 17/12/2020 → pré-rapport d'analyse
- 22/01/2021 → audition de VEOLIA Eau

La commission de délégation de service public a émis son avis sur l'offre le 11/03/2021.

Le jugement de cette offre a été effectué en considération des critères suivants, mentionnés dans le règlement de consultation :

- **Critère 1 Qualité de service rendu aux usagers, appréciée notamment au regard du mémoire explicatif et sur la base des éléments qui suivent :**
 - - La politique d'entretien, maintenance et renouvellement,
 - - Les garanties offertes en matière d'astreinte et de gestion de crise et les éléments permettant de garantir la réactivité du candidat et la qualité dans la gestion des interventions curatives,
 - - Les moyens humains et techniques mis à disposition du service,

- - Les relations avec les usagers,
 - - La lisibilité des actions du délégataire vis-à-vis de la Collectivité (au travers des documents, rendus ou outils...),
 - - La prise en compte du développement durable et des enjeux environnementaux et sociaux du service.
-
- **Critère 2 Valeur économique de l'offre, appréciée notamment au regard du mémoire explicatif et sur la base des éléments qui suivent :**
 - - Compétitivité des éléments tarifaires ;
 - - Cohérence / adéquation du compte d'exploitation prévisionnel (et des documents complémentaires demandés dans le cadre de la proposition financière) avec le niveau des prestations proposées ;
 - - Justification des charges et des montants de renouvellement.

L'offre de VEOLIA Eau est bâtie sur les données suivantes :

- Service d'eau potable :
 - Nombres d'abonnés : 901
 - Assiette de facturation : 97 000 m3/an
- Service d'assainissement :
 - Nombre d'abonnés : 886
 - Assiette de facturation : 91 000 m3/an

Service d'eau potable :

Economie générale des propositions (solution de base et solution variante) de VEOLIA avant négociations :

Pour mémoire, conditions tarifaires du contrat actuel (2020) :

1^{er} semestre 2020 :

Part fixe : 40,96 € HT / an

Part variable : 0,9180 € HT/m3

2^{ème} semestre 2020 :

Part fixe : 40.96 € HT

Part variable : 0.9627 € HT/m3

Les conditions tarifaires de l'offre de base (7,5ans), hors option sont les suivantes :

Part fixe : 45 € HT / an

Part variable : 1,38 € HT /m3

Base (7,5 ans), Option n°1 (radiorelève) :

Part fixe : 45 € HT / an

Part variable : 1,4534 € HT /m3

Base (7,5 ans), Option n°2 (Poteaux incendie) :

Part fixe : 45 € HT / an

Part variable : 1,46 € HT /m3

Variante (9,5 ans), Hors Option :

Part fixe : 45 € HT / an

Part variable : 1,37 € HT /m3

Variante (9,5 ans), Option n°1 (radiorelève) :

Part fixe : 45 € HT / an

Part variable : 1,4339 € HT /m3

Variante (9,5 ans), Option n°2 (Poteaux incendie) :

Part fixe : 45 € HT / an

Part variable : 1,45 € HT /m3

VEOLIA propose dans son offre des options complémentaires :

- Mise en sécurité des puits : Impact sur le tarif :
 - Base : 0,0177 € HT / m3
 - Variante : 0,0146 € HT / m3
- Fourniture et pose d'un débitmètre complémentaire route de Villemonttry : impact sur le tarif :
 - Base : 0,0082 € HT / m3
 - Variante : 0,0067 € HT / m3

Service Assainissement :

Economie générale des propositions (solution de base et solution variante) de VEOLIA avant négociations :

Pour mémoire, conditions tarifaires du contrat actuel (2020) :

1^{er} semestre 2020

Part fixe : 16,42 € HT / an

Part variable : 1,1633 € HT/m3

2^{ème} semestre 2020

Par fixe : 16.42 € HT

Part variable : 1.2094 € HT

Les conditions tarifaires de l'offre de base (7,5ans), hors option sont les suivantes :

Part fixe : 20 € HT / an

Part variable : 1,37 € HT /m3

Variante (9,5 ans), Hors Option :

Part fixe : 20 € HT / an

Part variable : 1,31 € HT /m3

Variante facultative n°1 (7,5 ans) : inspections télévisées au bordereau de prix unitaire :

Part fixe : 20 € HT / an

Part variable : 1,21 € HT /m3

Variante facultative n°2 (9,5 ans), : inspections télévisées au bordereau de prix unitaire :

Part fixe : 20 € HT / an

Part variable : 1,19 € HT /m3

VEOLIA propose dans son offre des options complémentaires :

- Diagnostic permanent : Impact sur le tarif :
 - Base : 0,0121 € HT / m3
 - Variante : 0,0099 € HT / m3
- Diagnostic périodique :
 - Base : 0,031€ HT / m3
 - Variante : 0,0255 € HT / m3
- Equipement du déversoir d'orage de la Demi-Lune :
 - Base : 0,0144 € HT / m3
 - Variante : 0,0118 € HT / m3
- Equipement du poste de relèvement de la porte de Bourgogne
 - Base : 0,0062 € HT / m3
 - Variante : 0,0051 € HT / m3

Sur la base de cette analyse, la commission d'ouverture des plis a conseillé le Maire d'entamer les négociations avec le candidat ; les recommandations figurent dans le rapport de la commission du 11/03/2021.

Des négociations ont été engagées avec VEOLIA Eau du 12 mars 2021 au 7 juillet 2021. 2 réunions ont eu lieu les 12 avril 2021 et le 31 mai 2021.

Ces négociations ont permis de :

- préciser l'offre, d'un point de vue technique

- prendre en compte les aménagements au contrat à la demande de chaque partie (l'entreprise et la commune)
- préciser le montant des prestations
- baisser significativement le prix de l'eau et des abonnements par rapport à l'offre initiale.

De ces négociations, il ressort les points suivants :

- Globalement, l'offre de service est équivalente au contrat actuel.
- **Service eau potable :**
 - o Les négociations se sont orientées vers l'offre variante (9,5 ans).
 - o Le fonds de travaux prévu au nouveau contrat est de 15000 € / an (initialement 30 000 € / an dans le projet de contrat – à noter que l'ancien contrat ne comportait aucun fonds de travaux). Il s'agit de travaux programmés annuellement conjointement par le concessionnaire et la collectivité. Si le solde des dépenses est positif, celui-ci est restitué à la collectivité.
 - o Un diagnostic approfondi des cuves et du plancher filtrant des filtres de la déferrisation doit être engagé dans les 6 premiers mois du contrat à la charge de VEOLIA (intervention d'un prestataire indépendant). Les travaux définis à l'issue du diagnostic seront à la charge de VEOLIA, sans impact sur le prix de l'eau pour les usagers et le plan de renouvellement.
 - o Intégration au bordereau des prix des travaux supplémentaires proposés en options par VEOLIA, afin de bénéficier éventuellement d'aides financières.
 - o Application de rabais en fonction du montant des travaux réalisés au bordereau des prix.
- **Service d'assainissement :**
 - o Les négociations se sont orientées vers l'offre variante facultative n°2 (9,5 ans ; inspections télévisées au bordereau des prix)
 - o Le fonds de travaux prévu au nouveau contrat est de 5000 € / an (initialement 30000 € / an dans le projet de contrat – à noter que l'ancien contrat ne comportait aucun fonds de travaux). Il s'agit de travaux programmés annuellement conjointement par le concessionnaire et la collectivité. Si le solde des dépenses est positif, celui-ci est restitué à la collectivité.
 - o Inspection de la totalité des regards de visites sur 5 ans dans le cadre de la lutte contre les eaux claires parasites
 - o Intégration au bordereau des prix des travaux supplémentaires proposés en options par VEOLIA, afin de bénéficier éventuellement d'aides financières.
 - o Application de rabais en fonction du montant des travaux réalisés au bordereau des prix.

A l'issue des négociations, les conditions tarifaires sont les suivantes :

Eau Potable :

Part fixe : 45 € HT / an

Part variable : 1,18 € HT / m3

Service assainissement :

Part fixe : 20 € HT / an

Part variable : 0,90 € HT / m3

La Conseil Municipal doit se prononcer sur :

- Le choix de l'entreprise concessionnaire du service d'eau potable
- l'approbation de l'économie générale de concession de service public
- l'autorisation de signature dudit contrat par Monsieur le Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal de MOUZON d'approuver le choix de VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux en tant que délégataire du service public d'eau potable et du service d'assainissement et de retenir l'offre en variante (9,5 ans).

Après avoir entendu le rapport du Maire ci-joint et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix de VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux à compter du 1^{er} octobre 2021 en tant que délégataire du service public d'eau potable et du service assainissement, et de retenir l'offre en variante (9,5 ans).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient à compter du 1^{er} octobre 2021 les tarifs concernant le montant de la surtaxe eau potable et le tarif assainissement, part communale comme suit :

TARIFS EAU – ASSAINISSEMENT A PARTIR DU 1^{ER} OCTOBRE 2021

MONTANT SURTAXE EAU POTABLE

En m3	
De 1 à 100	0.68 €
De 101 à 500	0.63 €
De 501 à 3000	0.50 €
De 3001 à 6000	0.63 €
6001 et plus	0.73 €

ASSAINISSEMENT

Surtaxe assainissement	0.59 €
Redevance assainissement (Hameau de Villemonty)	1.67 €

Monsieur LANG Martial et Monsieur BIHIN Lionel demandent à ce que les raccordements à l'assainissement soient effectués et régulièrement contrôlés, particulièrement pour Villemonty, afin d'assurer le bon fonctionnement de la station.

PERSONNEL :

Considérant la nouvelle répartition des emplois au service administratif, il est nécessaire de développer l'amplitude horaires des postes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ouvre un emploi d'adjoint administratif de 35 heures et modifie le tableau des effectifs en ce sens :

Cadres d'emplois	Grades		Nombre d'emplois
Filière administrative			
Attaché territorial	Attaché principal	35	1
Attaché territorial	Attaché	35	0
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 2ème classe	35	0
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	39	0
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	35	1
	Adjoint administratif	39	0
	Adjoint administratif	25	0
	Adjoint administratif	17,5	0
	Adjoint administratif	35	1
Filière technique			
Technicien supérieur	Technicien principal 1ère classe	39	1
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	35	1
Adjoint technique	A.T principal de 1ère classe	39	1
	A.T principal de 1ère classe	35	4
	Adjoint technique	35	1
	Adjoint technique principal 2ème classe	26	1
	Adjoint technique	11,50	1
	Adjoint technique	16,50	0
	Adjoint technique	35	1
Filière culturelle			
Attaché	Attaché de conservation	17,50	1
	Assistant de conservation principal 2ème classe option bibliothèque	35	0
	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe bibliothèque	35	1
Filière scolaire			
ASEM	ASEM principal de 2ème classe	21,50	1
	ASEM principal de 2ème classe	21	1
Police municipale			
Brigadier et brigadier-chef	Brigadier - chef principal	35	1
Filière animation			
	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	35,00	1
	Adjoint d'animation	18,25	1
	Adjoint d'animation	17,50	2
	Adjoint d'animation	12,00	0

POINTS AJOUTES :

Considérant la modification des montants hors taxe des travaux de la Cité des Cadres, de la Route Royale et de la rue de l'Echenette, une mise à jour du calcul des missions de maîtrise d'œuvre doit être effectuée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les deux avenants proposés comme suit :

MAITRISE D'ŒUVRE CITE DES CADRES		
Montant des travaux HT	Montant initial HT	Montant initial TTC
1 200 000,00 €	51 600,00 €	61 920,00 €
Montant des travaux HT	Montant de l'avenant HT	Montant de l'avenant TTC
850 000,00 €	40 300,00 €	48 360,00 €
Une baisse HT de	Une baisse HT de	Une baisse TTC de
350 000,00 €	11 300,00 €	13 560,00 €

MAITRISE D'ŒUVRE RUE ECHENETTE ET ANCIENNE ROUTE ROYALE		
Montant des travaux HT	Montant initial HT	Montant initial TTC
230 000,00 €	14 950,00 €	17 940,00 €
Montant des travaux HT	Montant de l'avenant HT	Montant de l'avenant TTC
410 000,00 €	23 575,00 €	28 290,00 €
Une hausse HT de	Une hausse HT de	Une hausse TTC de
180 000,00 €	8 625,00 €	10 350,00 €

Une baisse totale des deux maitrises d'œuvre de	
HT	TTC
2 675,00 €	3 210,00 €

Le Conseil Municipal, autorise Le Maire à signer ces deux avenants.

PROJET ISOLATION MUSEE DU FEUTRE :

Dans le cadre des financements européens FEADER gérés par la région Grand Est, il est possible d'obtenir une subvention pour l'isolation du toit du musée du feutre et de son atelier.

Le Conseil Municipal, décide à la majorité (abstention Monsieur LEROY Mickaël), de solliciter une subvention pour un montant de travaux hors taxe de 107 560 €, maîtrise d'œuvre comprise.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention avec GRDF pour l'occupation du domaine public.

SUIVENT DIVERSES INFORMATIONS :

Madame SCHNEIDER Patricia s'inquiète de la date de libération par les locataires du logement de l'ancienne mairie d'Amblimont : réponse est faite que cela interviendra le 30 septembre.

Madame SCHNEIDER Patricia et Monsieur LEROY Mickaël demandent que la réflexion soit poursuivie pour maintenir un endroit d'animation.

Les maisons éclésières ne semblent pas facilement cessibles par les Voies Navigables de France, alors que des particuliers se montrent intéressés par leur acquisition.

La commande de matériel de Street Workout a été faite, considérant l'obtention d'une subvention par l'Agence Nationale du sport.

Un point est fait sur l'installation d'un chalet sur la voie verte : une réflexion est lancée sur l'acquisition d'une friterie au prix de 9 000 €, d'un point toilettes et de bornes de chargement pour les vélos électriques.

Monsieur BIHIN Lionel appelle l'attention sur la concurrence engendrée par cette acquisition par la commune.

Monsieur LANG Martial appelle l'attention du Conseil Municipal sur le projet de transformation de la redevance pour enlèvement des ordures ménagères en taxe d'enlèvement des ordures ménagères et demande aux représentants du Conseil Municipal auprès de la Communauté de Communes d'être vigilants.

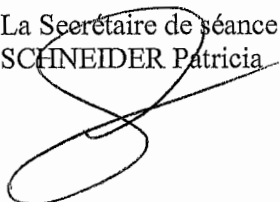
Au 1^{er} janvier 2022, il n'y aurait plus qu'un passage tous les quinze jours.

Monsieur l'Adjoint aux associations félicite les élus, les services et les associations qui ont participé à la journée Art et Gastronomie, portée par le Comité des fêtes et regrette l'absence des commerçants.

Séance levée à 22h00

POUR COPIE CONFORME

La Secrétaire de séance
SCHNEIDER Patricia



le Maire
Alain RENARD

